

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Nouveaux Indices de prix - Marchés 02/211 U - 02/212 U - 02/213 U - 02/058 U - 02/382 U - Changement d'indice - avenants - autorisation

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des mesures de simplifications administratives et afin de rationaliser l'offre d'indicateurs de prix élaborés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, il a été décidé après avis de la Commission Consultative des indices des prix des matières (COCIM) de cesser définitivement le calcul par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) ainsi que la publication au Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (BOCCRF) de certains indices élémentaires des prix des matières et matériaux entérinés par la COCIM après la diffusion des valeurs de décembre 2003.

Cela entraîne le remplacement de ces indices jusque là en vigueur et utilisés pour les révisions des marchés précités.

Par conséquent, dans son communiqué du 02 avril 2004, l'INSEE donne pour les indices concernés des indices de substitution.

Il y a donc lieu de passer des avenants à ces marchés, dans le but de définir contractuellement les nouvelles conditions de variation de prix, en utilisant un coefficient de raccordement donné par l'INSEE et faisant appel à l'évolution antérieure de l'ancien indice et à l'évolution courante du nouveau :

- Marché n° 02/211 U avec l'entreprise Garnier Industrie concernant la fourniture de poteaux supports de feux, notifié le 14 mai 2002. L'indice relatif à un aluminium originellement codifié Alu devient Aluminium brut, codifié sous l'identifiant 27-42-10 publié au B.M.S. tableau 21N1. Le marché ayant déjà fait l'objet de révisions de prix, il sera utilisé un coefficient de raccordement 0,8509 dont la valeur a été déterminée par l'INSEE.

- Marché n° 02/212 U avec l'entreprise Thalès-e-tra nsactions CGA S.A. concernant la fourniture de détecteurs à boucles électromagnétiques à variation d'inductance, notifié le 15 mai 2002. L'indice relatif au Fil de cuivre originellement codifié CF devient Fils en cuivre ou alliage, codifié sous l'identifiant 27-44-40 publié au B.M.S. tableau 21N1. Le marché ayant déjà fait l'objet de révisions de prix, il sera utilisé un coefficient de raccordement 1,1760 dont la valeur a été déterminée par l'INSEE.
- Marché n°02/213 U avec l'entreprise Sagem S.A. concernant la fourniture d'appareillages de commande, notifié le 16 mai 2002. L'indice relatif au Fil de cuivre originellement codifié CF devient Fils en cuivre ou alliage, codifié sous l'identifiant 27-44-40 publié au B.M.S. tableau 21N1. Le marché ayant déjà fait l'objet de révisions de prix, il sera utilisé un coefficient de raccordement 1,1760 dont la valeur a été déterminée par l'INSEE.
- Marché n° 02/058 U avec l'entreprise Elsi concern ant la fourniture de répétiteurs sonores de signaux piétons, notifié le 11 février 2002. L'indice relatif au Fil de cuivre originellement codifié CF devient Fils en cuivre ou alliage, codifié sous l'identifiant 27-44-40 publié au B.M.S. tableau 21N1. Le marché ayant déjà fait l'objet de révisions de prix, il sera utilisé un coefficient de raccordement 1,1760 dont la valeur a été déterminée par l'INSEE.
- Marché n°02/382 U avec l'entreprise Petitjean SA S concernant la fourniture de potences support de feux, notifié le 19 septembre 2002. L'indice relatif au Petit profilé laminé à chaud S 235 JR originellement codifié LMA devient Profilés en aciers non alliés de qualité, codifié sous l'identifiant 27-10-32 publié au B.M.S. tableau 21N6. Le marché ayant déjà fait l'objet de révisions de prix, il sera utilisé un coefficient de raccordement 1,3290 dont la valeur a été déterminée par l'INSEE.

En application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier relatif à la passation de ces avenants est consultable par les élus communautaires à l'Hôtel de la Communauté au Service des Marchés Publics (13^{ème} étage).

Nous vous demandons en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir entériner les projets d'avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer ces avenants.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID

